

### EMPLOYEUR

Kongsberg inc. (Grand-Mère)

et

Le Syndicat des Métallos, section locale 9472 – FTQ

Secteur d'activité de l'employeur: industries manufacturières – matériel de transport

- **Nombre de salariés de l'unité de négociation:** (183) 200
- **Répartition des salariés selon le sexe:** femmes: 127; hommes: 73
- **Statut de la convention:** renouvellement
- **Catégorie de personnel:** production
- **Échéance de la convention précédente:** 30 avril 2012
- **Échéance de la présente convention:** 30 avril 2016
- **Date de signature:** 14 décembre 2012
- **Durée de la semaine normale de travail**  
8 heures/jour, 40 heures/sem.

#### Salaires

1. Groupe 3, préposé à l'assemblage, préposé câbleur et autres occupations, 164 salariés

Date	1 <sup>er</sup> mai 2012	1 <sup>er</sup> mai 2013	1 <sup>er</sup> mai 2014	1 <sup>er</sup> mai 2015
Salaire/heure Début	(11,12\$)	11,59\$	11,91\$	12,27\$
Salaire/heure Après 60 mois	(14,82\$)	15,45\$	15,88\$	16,36\$

2. Groupe 6, préposé programmeur/opérateur SMT, préposé programmeur/opérateur maintenance et autres occupations

Date	1 <sup>er</sup> mai 2012	1 <sup>er</sup> mai 2013	1 <sup>er</sup> mai 2014	1 <sup>er</sup> mai 2015
Salaire/heure Début	(12,92\$)	13,47\$	13,85\$	14,26\$
Salaire/heure Après 60 mois	(16,63\$)	17,34\$	17,82\$	18,35\$

N. B. – Le nouveau salarié reçoit 75% du taux normal, 80% à 12 mois, 84% à 24 mois, 89% à 36 mois, 93% à 48 mois et 100% à 60 mois.

#### Augmentation générale

Date	1 <sup>er</sup> mai 2012	1 <sup>er</sup> mai 2013	1 <sup>er</sup> mai 2014	1 <sup>er</sup> mai 2015
Augmentation	2%	2,2%	2,8%	3%

#### Rétroactivité

Le salarié a droit à la rétroactivité des salaires pour toutes les heures payées entre le 1<sup>er</sup> mai 2012 et le 13 décembre 2012. Le montant est versé au salarié le 30 janvier 2013 sur une paie distincte de la paie normale.

#### Primes

Soir: (0,50\$) 0,60\$/heure

Nuit: (0,95\$) 1,05\$/heure

Chef d'équipe: (1,35\$) 1,45\$/heure

Fin de ligne: (0,50\$) 0,55\$/heure

#### Allocations

**Chaussures de travail:** remboursement maximal de 130\$ plus taxes/18 mois – salarié qui a terminé sa période d'essai

**Pantalons de travail:** remboursement de la valeur de 4 paires de pantalons, maximum de 50\$ plus taxes/paire – salarié affecté sur une base régulière comme opérateur uréthane, préposé opérateur maintenance, préposé programmeur/opérateur maintenance et préposé programmeur/opérateur au recouvrement qui a terminé sa période d'essai

**Tablier de travail et équipement de protection individuelle:** fournis par l'employeur lorsque c'est requis et selon les modalités prévues

#### Jours fériés payés

12 jours/année

#### Congés mobiles

4 jours/année – salarié permanent qui a terminé sa période d'essai

5 jours/année – salarié permanent qui a terminé sa période d'essai à partir du 1<sup>er</sup> mai 2015

Les jours non utilisés ne sont pas cumulables et sont remboursés au début du mois de janvier de chaque année au taux régulier.

---

- **Congés annuels payés**

Années de service	Durée	Indemnité
1 an	10 jours ouvrables	4%
5 ans	15 jours ouvrables	6%
10 ans	20 jours ouvrables	8%
18 ans	25 jours ouvrables	10%

- **Droits parentaux**

Ils sont accordés conformément aux dispositions de la Loi sur les normes du travail.

- 1. Congé de naissance**

3 jours payés devant être pris dans les 3 semaines suivant la naissance.

- 2. Congé d'adoption**

3 jours payés devant être pris dans les 3 semaines suivant l'adoption.

- **Avantages sociaux**

- Assurance groupe**

Le régime existant est maintenu en vigueur.

Prime: payée dans une proportion de 60% par l'employeur et 40% par le salarié

- 1. Régime de retraite**

Cotisation: l'employeur et le salarié qui a terminé sa période d'essai versent le même montant dans le Fonds de solidarité FTQ. La contribution maximale hebdomadaire de l'employeur est de (5 \$) 10\$/salarié.